

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1301

16 juin 2011

SOMMAIRE

ABC S.A.	62428	DKV Globality S.A.	62429
Abervale MP S.A.	62428	Domels S.à r.l.	62448
Abervale S.A.	62430	EB Industrial S.à r.l.	62441
Acis Holding S.A.	62430	EI Boustan S.à r.l.	62448
agri.capital Group S.A.	62420	Euphony Luxembourg S.A.	62419
A Group S.A.	62422	Gamet Holdings S.A.	62427
AIM Fund SICAV	62423	Goodman Industrial Real Estate Germany	
Alternative Beta Strategies SICAV	62445	II S.à r.l.	62437
Apollo CTN S.à r.l.	62423	G² S.A.	62428
Apollo CTN S.à r.l.	62423	Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	62433
Athena Private Equity S.A.	62428	IF Two Log 1 S.à r.l.	62433
Balminor S.A.	62431	ING Industrial Real Estate Germany II S. à	
Barrister Investment S.A.	62419	r.l.	62437
Behemoth S.A.- SPF	62430	Innova Co. S.à r.l.	62437
Bergos Capital S.A.	62431	J.L. Freeze Sàrl	62443
Brookfield Infrastructure Partners PD		Jupiter Acquisitions S.à r.l.	62434
Ports Capital Management 1 S.à r.l.	62431	Luxert S.à r.l.	62418
Brookfield Real Estate Finance (Luxem-		Multi-Motos-Cars Ateliers S.A.	62447
bourg) S.à r.l.	62432	New Luxco S.à r.l.	62448
Caruso Finance S.A.	62436	Partners Group Alternative Beta Strate-	
Clarent S.à r.l.	62436	gies SICAV	62445
Compagnie des Trois Collines Spf S.A. ...	62442	Pinion S.A.	62402
Corin S.A.	62442	Pro Re (Luxembourg) S.A.	62441
Costa Buena	62442	Rosenkavalier I S.à r.l.	62435
Covidien Group S.à r.l.	62432	Sadelite S.à r.l.	62441
Covidien International Finance S.A.	62443	Treveria Sixteen S.à r. l.	62432
Créations Immobilières Luxembourgeoi-		Treveria Ten S.à r.l.	62434
ses s.à r.l. (Immocreation)	62432	VB Participations S.A.	62422
Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l. ...	62433	Vedior Holding Luxembourg S.à r.l.	62424
Développement International des Comp-		White Rock Reinsurance	62418
toirs	62447	Zillertal S.à r.l.	62419

Pinion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.546.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before the undersigned Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

1) Roodt Chereyn S.C.A. SPF, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151509,

duly represented by Mrs. Sandrine Pompidou, Advisor, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 22 February, 2011;

2) Bissolati Epako S.C.A. SPF, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B151615,

duly represented by Mrs. Sandrine Pompidou, Advisor, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 24 February, 2011; and

3) Fort Jamakt S.C.A. SPF, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151508,

duly represented by Mrs. Sandrine Pompidou, Advisor, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 22 February, 2011.

The powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société anonyme (limited liability company) which they declare to constitute as shareholders and of which they have set the Articles of Association to be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Pinion S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of shares or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any shares or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature; and,

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Registered Office. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the Board of Directors.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent, which would compromise the normal activities of the Company at its registered seat or the ease of communication between such seat and persons abroad, the registered seat may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall however have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer of its registered seat, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share Capital - Form of shares - Register of shares - Transfer of shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's issued share capital is set at one million eighty thousand Euros (EUR 1,080,000.-) represented by:

- three hundred sixty thousand (360,000) Class A shares,
 - three hundred sixty thousand (360,000) Class B shares, and
 - three hundred sixty thousand (360,000) Class C shares,
- having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The rights and duties attached to the shares of each class mentioned above, are identical, unless stated otherwise by law or by these Articles of Association.

5.2 The authorised capital, including the issued share capital, of the Company is set at three hundred million Euros (EUR 300,000,000.-) represented by:

- one hundred million (100,000,000) Class A shares,
 - one hundred million (100,000,000) Class B shares, and
 - one hundred million (100,000,000) Class C shares,
- having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

During a period of five (5) years from the date of the publication of these Articles of Association, the Board of Directors is generally authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, from whichever class, in one or more times, with or without issue premiums, to be subscribed in cash or otherwise, to such persons and on such terms as the Board of Directors shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Every time the subscribed capital is increased in accordance with the preceding paragraphs, the Board of Directors will take all necessary measures to amend this article to note the change and the Board of Directors is entitled to take or authorise the measures required to carry out or to publish such amendments in accordance with the law.

5.3 The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced in accordance with the provisions of the law by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

5.4 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholders, in proportion to the number of shares of the same class held by them in the Company's share capital with an over-allotment round. The Board of Directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholders, announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the General Meeting of Shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the Board of Directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholders or authorize the Board of Directors to do so.

5.5 The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.

5.6 The company may have one or several shareholders. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 6. Form of shares.

6.1 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.2 The Company's shares are in registered form only and may not be converted into shares in bearer form.

6.3 The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8 of these Articles of Association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 "Transfer" means (i) any transfer of shares realized for free or for a consideration for whichever reason and under whichever form, including, in particular, transfers by way or reason of company contribution, merger, split, exchange, distribution in kind, sale with option to repurchase, loan of shares, transfers for fiduciary reasons or to a trust (or other similar transactions), donation, death, company liquidation, joint estate or inheritance, or (ii) assignment of a subscription right or an attribution right, or (iii) grant or enforcement of a security over or of the shares.

Subject to the transfer restrictions of Article 8.2, any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which such transfer may be recorded in the register of shares by the signature of two members of the Board of Directors. The Company, through the Board of Directors, may also accept and record into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which established the transferor's and the transferee's consent.

The Company will refuse to register in the register of shares any transaction over the Company's shares which has not been executed in accordance with the procedures provided for in these Articles of Association or in any shareholders or joint venture agreement (to which all shareholders and the Company are a party) and will in those same circumstances refuse to acknowledge any right of a third party in or against the Company. In case of conflict between a shareholders or joint venture agreement entered into by all shareholders and the Company, and the present Articles of Association, the terms of the shareholders or joint venture agreement, as relevant, will prevail over the relations amongst the parties to such shareholders or joint venture agreement.

8.2 Temporary inalienability

The shares of the Company are inalienable for a period of five (5) years starting from the date of the deed of February 25, 2011, i.e. until February 25, 2016 included. During such period of inalienability, the shareholders shall not effectuate any Transfer of shares, whomever the beneficiary.

In case of the death or liquidation of a shareholder, the transfer of his/her/its shares will be subject to Article 8.3.

8.3 Pre-emption rights and Consent Clause

Any transfer of shares of the Company, of whichever class, whether to other shareholders or to third parties, non-shareholders of the Company, for whatever reason, are subject to a pre-emption right of the other shareholders and/or a prior consent of the Board of Directors of the Company upon the conditions stated below.

In case of a contemplated transfer of shares of the Company, the transferor must give prior notice thereof to all other shareholders of the Company and to the Board of Directors by registered mail with confirmation receipt, indicating the name, postal address and tax domicile of transferor and transferee, the number of shares of which a transfer is contemplated (the "Transferred Shares"), as well as the price offered for the Transferred Shares (or the value of the Transferred Shares). The notice must be countersigned by the transferee.

The other shareholders must, within a fifteen (15) day period, inform the Board of Directors of their request to pre-empt on the same conditions, in particular at the same price or value, indicated in the notice given by the transferor to the shareholders and the Board of Directors. If the requests for preemption by the other shareholders exceed the number of Transferred Shares, these requests will be reduced proportionately to the number of shares already held by the requesting shareholder, in relation to the total number of shares already held by all pre-empted shareholders together.

Within a period of thirty (30) days following the notice, the Board of Directors must inform the transferor (i) of the number of shares pre-empted by the other shareholders and (ii) if, all together, the other shareholders do not offer to acquire all the Transferred Shares, whether it approves or refuses the contemplated transfer. The Board of Directors has all discretionary powers to take its decision, without any limitations whatsoever and it is not required to justify its decision.

Consent is given to the contemplated transfer, for the part of the Transferred Shares not pre-empted by the other shareholders, either by notification to the transferor of the decision thereto from the Board of Directors by registered mail with confirmation receipt, or by the lack of response given to the notice of the transferor within said period of thirty (30) days.

If the transferee is accepted, the transfer to it of the non-pre-empted Transferred Shares must occur at the price indicated in the notice within eight (8) days of the receipt by the transferor of the approval of the Board of Directors (or within eight (8) days of the expiration of the thirty (30) day period mentioned in the paragraph above in case the Board

of Directors does not respond). If this eight (8) day period has expired, the transfer of the Transferred Shares must again be submitted to the consent clause as provided in Article 8.3 of these Articles of Association.

In the event of a refusal to consent, the Board of Directors may, within a period of six (6) months starting from the initial notice by the transferor, if it chooses to, decide that the Company itself acquires all or part of the non-preempted Transferred Shares (if sufficient financial means are available to the Company) or offer them to a third party. If it decides that the Company will acquire, or if it finds a purchaser for, the non-pre-empted Transferred Shares (or part thereof), the Board of Directors notifies the transferor by registered mail with confirmation receipt, of the number of shares it proposes to have purchased.

The Company or the purchaser(s) found by the Board of Directors buy(s) the remaining Transferred Shares from the transferor on the same conditions, in particular at the same price, indicated in the initial notice from the transferor.

If, at the expiration of the six (6) month period starting from the initial notice, the Board of Directors has not taken a decision that the Company will acquire the Transferred Shares or has not found a purchaser for the Transferred Shares, or if the transfer of the Transferred Shares to the Company or a purchaser found by the Board of Directors, has not occurred within a twenty (20) day period starting from the notification by the Board of Directors to the transferor, the transfer of the Transferred Shares which are not pre-empted or previously transferred to the Company or a third party purchaser, must occur, for the benefit of the transferee initially proposed by the transferor, at the price and on the terms of the initial notice, within twenty (20) days of the expiration of the six (6) month period mentioned above. If this twenty (20) days period has expired, the transfer of the Transferred Shares must again be submitted to the consent clause as provided in this Article 8.3 of these Articles of Association.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the General Meeting of Shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the General Meeting of Shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 The General Meeting of Shareholders is vested with the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the law or the present Articles of Association provide otherwise.

Art. 10. Convening General Meetings of Shareholders.

10.1 The General Meeting of Shareholders of the Company may at any time be convened by the Board of Directors, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The General Meeting of Shareholders must be convened by the Board of Directors, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the Board of Directors by one or several Shareholder(s) representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the General Meeting of Shareholders must be convened by the Board of Directors in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual General Meeting of Shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the first Friday of June at 9 AM. If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Shareholders must be held on the next following business day. The Board of Directors, as the case may be, must convene the annual General Meeting of Shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any General Meeting of Shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each Shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several Shareholder(s), representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any General Meeting of Shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting of Shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of General Meetings of Shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any General Meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the General Meeting of Shareholders and who need not be Shareholders. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any General Meeting of Shareholders.

11.3 A quorum of fifty percent (50%) of the issued share capital being present or represented shall be required for the General Meeting of Shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these Articles of Association.

11.4 Each Class A Share, Class B Share and Class C Share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

Unless otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, provided at least fifty percent (50%) of the issued capital is represented. Abstention and nil votes will not be taken into account. A shareholders or joint venture agreement, entered into by all shareholders and the Company, may impose stricter requirements for a quorum and/or voting majorities.

11.5 A shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a General Meeting of Shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. The attendance of such shareholder to that meeting shall be recorded in the relevant attendance list by the board of the meeting.

11.7 Each shareholder may vote at a General Meeting of Shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the General Meeting of Shareholders which they relate to.

11.8 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.

Art. 12. Amendment of the Articles of Association.

12.1 These Articles of Association may be amended by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted with a majority of two-thirds (%) of the votes within each class of shares validly cast at a meeting where at least half of the shares of each class of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds (%) of the votes within each class of shares validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account. A shareholders or joint venture agreement, entered into by all shareholders and the Company, may impose stricter requirements for a quorum and/or voting majorities.

12.2 Proposals of amendment of these Articles of Association will be attached to the convening notice.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the Board of Directors may adjourn any General Meeting of Shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the Articles of Association, to four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn any General Meeting of Shareholders already commenced if so required by one or several shareholder(s) representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a General Meeting of Shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of General Meetings of Shareholders.

14.1 The board of any General Meeting of Shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Board of Directors.

D. Management of the company

Art. 15. The Board of Directors.

15.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at a General Meeting, in the following matter:

- Class A Shareholders shall have the right to propose for election a list of Director candidates from which the General Meeting shall elect one "A" Director.
- Class B Shareholders shall have the right to propose for election a list of Director candidates from which the General Meeting shall elect one "B" Director.
- Class C Shareholders shall have the right to propose for election a list of Director candidates from which the General Meeting shall elect one "C" Director.

The General Meeting shall determine the remuneration and term of office of the directors. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

15.2 In case the Company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a General Meeting of Shareholders, it is noted that the Company only has one shareholder, the composition of the Board of Directors may be limited to one sole director until the next Annual General Meeting at which it is noted that the Company has (again) more than one shareholder. In this case, the sole director exercises the powers devolving on the Board of Directors.

15.3 The Directors are elected with the quorum and majority vote of the shares required for a General Meeting pursuant to Article 11. Any Director may be removed at any time with or without cause by the General Meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions, the provisions of these Articles of Association and, if applicable, a shareholders or joint venture agreement entered into by all shareholders and the Company.

Art. 16. Functioning of the Board of Directors.

16.1 The Board of Directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

16.2 The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

16.3 Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

16.4 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the Board of Directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

16.5 The Board of Directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Unless otherwise provided by law, by these Articles of Association or by a shareholders or joint venture agreement entered into by all shareholders and the Company, decisions shall be taken by a majority vote of the Directors (each Director having one vote) present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman will be decisive.

16.6 The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two Directors.

Art. 17. Power of the Board of Directors.

17.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

17.2 According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors obliges the Board of Directors to annually report to the General Meeting of Shareholders any treatments, remunerations or advantages granted or delegated.

17.3 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. External Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of the three directors, the joint signature of the "A" Director and the "B" Director" or the "A" Director and the "C" Director, or the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

E. Supervision of the company

Art. 19. Statutory auditor - Independent Auditor.

19.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years.

19.2 If the Company exceeds the criteria set by article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and annual accounts relating to companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the General Meeting of Shareholders, which fixes the duration of their office.

F. Financial year - Profits

Art. 20. Accounting Year - Balance sheet.

20.1 The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December.

20.2 The General Meeting of Shareholders approves the annual accounts of the closed accounting year and determines the existence of distributable net profits.

Art. 21. Allocation of Annual Net Profits.

21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

21.2 The General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine on the allocation of the remaining annual net profits. Interim dividends may be distributed in accordance with the legal provisions.

21.3 A shareholders or joint venture agreement, entered into by all shareholders and the Company, may lay down a common policy of profit distribution, which may be binding for the shareholders, provided it does not contain, incite or requires violations of law.

G. Dissolution and Liquidation

Art. 22. Dissolution and Liquidation.

22.1 Without prejudice to article 2 of these Articles of Association, in the event of a loss of half of the Company's issued share capital, the Board of Directors shall convene a General Meeting of Shareholders, to be held within a period not exceeding two (2) months from the date at which such loss has been or should have been ascertained by the Board of Directors. In such case, the General Meeting of Shareholders shall deliberate on the Company's dissolution, as deemed suitable, in the manner required for an amendment of these Articles of Association.

The same rules shall apply in case of a loss of at least three quarters of the Company's issued share capital, provided that, in such case, dissolution shall take place if approved by one fourth of the votes validly cast at the General Meeting.

22.2 In the event of dissolution, whether voluntary or as result of article 22.1, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting of Shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration in accordance with the provisions of the law.

22.3 Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to the Shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the Shareholders will be paid into the Caisse de Consignation, which will keep them available for the benefit of the relevant Shareholders during a period of five (5) years. After this period, the balance will be distributed to those Shareholders who have been able to be identified in due proportion of their holding in the share capital.

H. Governing law and jurisdiction - Shareholders or joint venture agreement

Art. 23. Governing Law and Jurisdiction. These Articles of Association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Art. 24. Shareholders or joint venture agreement. A shareholders or joint venture agreement, entered into by all the shareholders and by the Company, may impose more stringent rules on the Company, the Board of Directors and the Shareholders, amongst others, with regard to the functioning of the Company and its corporate bodies, with regard to

joint policies and with regard to the transfer of shares of the Company. In case of conflict between such shareholders or joint venture agreement and these Articles of Association, the shareholders or joint venture agreement will prevail for all issues arising among the parties to such shareholders or joint venture agreement (including third parties having been informed of its content and knowingly violating such content in bad faith).

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2011.
- 2) The first annual General Meeting of Shareholders shall be held in 2012.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers declare to have subscribed the shares to be issued as follows:

- 1) Roodt Chereyn S.C.A. SPF, aforementioned,
subscribed to three hundred sixty thousand (360,000) Class A shares and paid-in by a payment in cash to the extent of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-);
- 2) Bissolati Epako S.C.A. SPF, aforementioned,
subscribed to three hundred sixty thousand (360,000) Class B shares and paid-in by a payment in cash to the extent of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-); and
- 3) Fort Jamakt S.C.A. SPF, aforementioned,
subscribed to three hundred sixty thousand (360,000) Class C shares and paid-in by a payment in cash to the extent of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-).

The one million eighty thousand (1,080,000) shares subscribed have been paid-in for one fourth (1/4) by a payment in cash, so that the amount of two hundred seventy thousand Euros (EUR 270,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-1 paragraph 2, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand four hundred Euro (EUR 2,400).

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The following persons are appointed as Directors for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2016, and these persons will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company:
 - a) Mr. Hermanus Steyn, executive chairman of a group of companies, born on the 6th of October 1960 in Cape Town, South Africa, domiciled at Pointers Rhodes Drive, Constatia Capetown, South Africa, is appointed as "A" Director;
 - b) Mr. Guy Toms, investment manager, born on the 13th of July 1963 in Kitwe, Zambia, domiciled at 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, South Africa, is appointed as "B" Director; and
 - c) Mr. Carey Millerd, investment manager, born on the 14th of June 1958 in Toronto, Canada, domiciled at 9, Valley Road, Kenilworth, South Africa, is appointed as "C" Director.
2. The registered address of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
3. The following persons are appointed as statutory auditors for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2016:
 - a) Mrs. Janine Roodt Steyn, accountant, born on January 19th, 1963 in East London, South Africa, residing at Pointers Rhodes Drive, Constantia Cape Town, South Africa;
 - b) Mrs. Michelene Bissolati Toms, without occupation, born on January 3rd, 1962, in Cape Town, South Africa, residing at 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, South Africa; and
 - c) Mrs. Heather Fort Millerd, without occupation, born on November 6th, 1961 in Benoni, South Africa, residing at Valley Road, 9, Kenilworth, South Africa.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinq février.

Par-devant le soussigné Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Roodt Chereyn S.C.A. SPF, une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151509,

dûment représentée par Madame Sandrine Pompidou, Juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 février 2011;

2) Bissolati Epako S.C.A. SPF, une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151615,

dûment représentée par Madame Sandrine Pompidou, Juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 février 2011; et

3) Fort Jamkat S.C.A. SPF, une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151508,

dûment représentée par Madame Sandrine Pompidou, Juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 février 2011;

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer en tant qu'actionnaire et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les actionnaires actuels et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Pinion S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation de portefeuille, sous forme d'intérêts et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités existent ou soient sur le point d'être créées, notamment par souscription ou toute autre manière, par acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tel que des investissements en capital, financement par dette, brevet et licence, de même que de la gestion et du contrôle de ce portefeuille.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour le rendement de toute obligation de la Société ou de toute entité, dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect ou droit de toute nature ou dans laquelle la Société a investi de quelque manière que ce soit ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout administrateur ou tout officier ou agent de la Société; et

- ou accorder des prêts ou assister de toute autre manière les entités dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière que ce soit ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

La Société peut réaliser, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, toutes les transactions qui seront utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet ou qui serviront directement ou indirectement son objet en particulier:

- lever des fonds en particulier à travers des emprunts de toute manière que ce soit ou en émettant toute actions ou instrument de dettes, incluant les bons, en acceptant tout autre forme d'investissement ou en garantissant tous droits de toute nature; et

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prises selon la procédure définie pour la modification de présents Statuts.

La Société peut créer, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le Conseil d'Administration décide que des événements politiques, économiques, sociaux ou militaires ayant eu lieu ou étant sur le point d'avoir lieu compromettrait les activités normales de la société à l'endroit de son siège social ou l'aisance de communication entre le siège social et les personnes situées à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales; cette mesure temporaire n'aura cependant pas de conséquences sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social - Actions.

5.1 La Société a un capital social émis d'un million quatre-vingt mille euros (EUR 1.080.000,-), représenté par:

- trois cent soixante mille (360.000) actions de classe A;
 - trois cent soixante mille (360.000) actions de classe B; and
 - trois cent soixante mille (360.000) actions de de classe C;
- ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les droits et obligations attachées aux actions de chaque classe visée ci-dessus sont identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement par la loi ou les présents statuts.

5.2 Le capital autorisé de la Société, incluant la prime d'émission, est fixé à trois cent million d'euros (EUR 300.000.000,-) représenté par:

- cent million (100.000.000) d'actions de classe A,
 - cent million (100.000.000) d'actions de classe B, et
 - cent million (100.000.000) d'actions de classe C,
- ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des présents Statuts, le Conseil d'Administration est, d'une manière générale, autorisé à émettre des actions et à accorder des droits de souscription pour ces actions, en une ou plusieurs fois, en émettant ou non des primes, devant être payées en espèce ou autrement, aux personnes et selon les conditions que le Conseil d'Administration estime nécessaires et d'une manière particulière de procéder à cette émission sans concéder aux Associés existants un droit de souscription préférentiel aux actions émises.

A chaque fois que le capital souscrit sera augmenté aux termes du paragraphe précédent, le Conseil d'Administration prendra toutes les mesures nécessaires pour modifier cet article afin d'y insérer les changements et le Conseil d'Administration pourra prendre et autoriser toutes les mesures requises pour effectuer ou publier ces changements selon les termes de la loi.

5.3 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 Chaque nouvelle action devant être acquise par numéraire sera offerte par préférence aux actionnaires existant, en proportion du nombre d'actions de même classe détenues par eux dans le capital social de la Société à l'arrondi supérieur. Le Conseil d'Administration déterminera la période durant laquelle ce droit de souscription pourra être exercé. Cette période ne pourra pas être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'envoi d'une lettre recommandée envoyé aux actionnaires leur annonçant l'ouverture de la souscription. Cependant, sous réserve des conditions prévues par la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires, réunie (i) soit pour se prononcer sur une augmentation du capital social de la Société (ii) ou sur l'autorisation devant être donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant ou autoriser le Conseil d'Administration de le faire.

5.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

5.6 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Forme des Actions.

6.1 Le droit d'un actionnaire sur les actifs et les bénéfices de la Société sera proportionnel au nombre d'actions détenu par lui dans le capital social de la Société.

6.2 Les actions de la Société sont émises uniquement sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions est détenue par plus d'une personne ou si la propriété de ces actions est contestée, toutes personnes se réclamant d'un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire unique qui représentera ces actions à l'égard de la Société. L'échec dans la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à ces actions.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet, au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8 des présents Statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire fournira son adresse, à laquelle toutes notifications ou autres annonces sera envoyée, à la Société. La Société utilisera la dernière adresse connue d'un actionnaire.

Art. 8. Transfert d'actions. "Transfert" signifie que (i) tout transfert d'actions réalisées gratuitement ou à titre onéreux pour quelque raison que ce soit et sous quelque forme que ce soit y compris, en particulier, les transferts par le biais d'un apport de société, fusion, scission, échange, distribution en nature, vente avec option de rachat, prêt d'actions, les transferts pour raisons fiduciaires ou à un trust (ou d'autres opérations similaires), donation, mort, liquidation de société, indivision ou succession ou (ii) de cession d'un droit de souscription ou un droit d'attribution ou (iii) octroi ou exécution d'une garantie sur les actions ou des actions.

Sous conditions des restrictions de transfert de l'Article 8.2, tout transfert d'actions sera effectif envers la Société et les tiers soit par le biais de l'enregistrement d'une déclaration de transfert dans le registre des actions, signée et datée par le cédant et cessionnaire ou leurs représentants, ou sur notification du transfert ou dès l'acceptation du transfert par la Société, aux termes de laquelle le transfert sera enregistré dans le registre des actions par la signature de deux membres du Conseil d'Administration. La Société, par l'entremise du Conseil d'Administration, peut aussi accepter et enregistrer tout transfert dans le registre des actions visé dans toute correspondance ou dans tout autre document qui a établi l'accord du cédant et du cessionnaire.

La société refusera d'inscrire dans le registre des actions toute transaction sur les actions de la Société qui n'a pas été exécutée conformément aux procédures prévues dans les présents Statuts ou dans tout pacte d'actionnaires ou accord de coentreprise (auxquels tous les actionnaires et la Société sont parties) et pourra dans ces mêmes circonstances refuser de reconnaître tout droit d'un tiers dans ou contre la Société. En cas de conflit entre un pacte d'actionnaires ou un accord de coentreprise conclu par tous les actionnaires de la Société et les présents Statuts, les termes du pacte d'actionnaires ou de l'accord de coentreprise l'emporte sur les relations entre les parties à ce pacte d'actionnaires ou cet accord de coentreprise.

8.2 Aliénation temporaire

Les actions de la Société sont inaliénables pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent acte du 25 février 2011, c'est-à-dire jusqu'au 25 février 2016 inclus. Durant cette période d'inaliénabilité, les actionnaires ne réaliseront aucun transfert d'actions, peu importe le bénéficiaire.

Dans le cas de mort ou de liquidation d'un actionnaire, le transfert de ses actions seront soumis à l'Article 8.3.

8.3 Droit de préemption et clause d'agrément

Tout transfert d'actions de la Société, de quelque classe que ce soit, à d'autres actionnaires ou à des tiers, non-actionnaires de la Société, pour quelque raison que ce soit, est sujet à un droit de préemption des autres actionnaires et/ou au consentement préalable du Conseil d'Administration de la Société suivant les conditions énoncées ci-après.

Dans le cas d'un transfert envisagé d'actions de la Société, le cédant doit donner un avis préalable à tous les autres actionnaires de la Société et au Conseil d'Administration, par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant les nom, adresse postale et domicile fiscal du cédant et du cessionnaire, le nombre d'actions dont le transfert est envisagé (les "actions transférées"), ainsi que le prix offert pour les actions transférées (ou la valeur des actions transférées). L'avis doit être contresigné par le cessionnaire.

Les autres actionnaires, dans un délai de quinze (15) jours, informe le Conseil d'Administration de leur volonté de préempter dans ces conditions, en particulier au même prix ou à la valeur, indiqué dans l'avis donné par le cédant aux actionnaires et au Conseil d'Administration. Si l'exercice du droit de préemption par les autres actionnaires dépassent le nombre d'actions transférées, les demandes seront réduites proportionnellement au nombre d'actions déjà détenues par l'actionnaire exerçant son droit, ramené au nombre total d'actions déjà détenues par tous les actionnaires préemptant ensemble.

Dans un délai de trente (30) jours suivant l'avis, le Conseil d'Administration doit informer le cédant (i) du nombre d'actions préemptées par les autres actionnaires et (ii) si, tous ensemble, les autres actionnaires n'exercent pas leur droit de préemption sur toutes les actions transférées, qu'ils approuvent ou refusent le transfert envisagé. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs discrétionnaires pour prendre sa décision, sans aucune restriction que ce soit, et il n'est pas tenu de justifier sa décision.

Le consentement est donné au transfert envisagé, pour la partie des actions transférées non préemptée par les autres actionnaires, soit par avis au cédant de la décision du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception, ou en l'absence de réponse donnée à l'avis du cédant dans ledit délai de trente (30) jours.

Si le cessionnaire est accepté, le transfert des actions transférées non préemptées doit se faire au prix indiqué dans l'avis, dans les huit (8) jours de la réception par le cédant de l'approbation du Conseil d'Administration (ou dans les huit (8) jours suivant l'expiration de la période de trente (30) jours mentionnée à l'alinéa ci-dessus, dans le cas où le Conseil d'Administration ne répond pas). Si ce délai de huit (8) jours a expiré, le transfert des actions transférées doit encore être soumis à la clause de consentement, tel que prévu à l'Article 8.3 des présents Statuts.

En cas de refus de consentement, le Conseil d'Administration pourra, dans une période de six (6) mois à partir de l'avis initial donné par le cédant, si il le choisit, décider que la Société acquièrera elle-même tout ou partie des actions transférées non-préemptées (si des moyens financiers suffisants sont disponibles dans la Société) ou les offrira à un tiers. S'il décide que la Société acquiera, ou si il trouve un tiers acheteur pour les actions transférées non-préemptées (ou partie de celles-ci), le Conseil d'Administration avertira le cédant par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre d'actions, il propose à l'achat.

La Société ou l'(les) acquéreur(s) trouvé(s) par le Conseil d'Administration achètent le reste des actions transférées par le cédant dans les mêmes conditions, en particulier au même prix, qu'indiquées dans l'avis initial du cédant.

Si, à l'expiration de la période de six (6) mois à partir de l'avis initial, le Conseil d'Administration n'a pas pris la décision que la Société fera l'acquisition des actions transférées ou n'a pas trouvé un tiers acheteur pour les actions transférées, ou si le transfert des actions transférées à la Société ou au tiers acheteur trouvé par le Conseil d'Administration, n'a pas eu lieu dans un délai de vingt (20) jours à partir de la notification par le Conseil d'Administration du cédant, le transfert des actions transférées non-préemptées ou déjà transférées à la Société ou au tiers acheteur choisi, doit se produire, au bénéfice du cessionnaire initialement proposé par le cédant, au prix et aux conditions de l'avis initial, dans les vingt (20) jours suivant l'expiration de la période de six (6) mois mentionnée ci-dessus. Si cette période de vingt (20) jours a expiré, le transfert des actions transférées doit encore être soumis à la clause de d'agrément, tel que prévu dans à l'article 8.3 des présents statuts.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs dans l'Assemblée générale des Actionnaires, qui constitue l'un des organes de direction de la Société.

9.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires est investie des pouvoirs les plus larges possibles pour instruire, réaliser ou ratifier les actes relatifs aux activités de la Société, à moins que les présents Statuts en disposent autrement.

Art. 10. Convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

10.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le Conseil d'Administration, et se tiendra au lieu et à la date spécifiée dans la convocation de la réunion.

10.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires doit être convoquée par le Conseil d'Administration, ou le cas échéant, sur demande écrite indiquant l'ordre du jour, adressée au Conseil d'Administration par un ou plusieurs actionnaires représentant au total au moins dix pour cent (10 %) du capital social libéré de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires doit être convoquée par le Conseil d'Administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de la demande au lieu et à la date indiqués dans l'avis de convocation de la réunion.

10.3 Une Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le premier vendredi de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le Conseil d'Administration, le cas échéant, doit convoquer l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires dans un délai de six (6) mois de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation d'une Assemblée Générale des Actionnaires doit contenir l'ordre du jour de la réunion, le lieu, la date et l'heure de la réunion, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires, représentant au total au moins dix pour cent (10 %) du capital social de la Société, peuvent demander l'adjonction d'un ou plusieurs éléments à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale des Actionnaires. Cette demande doit être envoyée au siège social de la société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentant à une Assemblée Générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'Assemblée Générale peut être tenue sans avis préalable.

Art. 11. Conduite de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.1 Un bureau doit être formé à toute Assemblée Générale des Actionnaires, composée d'un président, un secrétaire et un scrutateur, qui ne sont pas nécessairement actionnaires. Chacun d'eux doit être nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le bureau doit s'assurer notamment que la réunion a lieu conformément aux règles applicables et, en

particulier, dans le respect des règles relative à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être conservée pour toute Assemblée Générale des Actionnaires.

11.3 Un quorum de cinquante pour cent (50 %) du capital social présents ou représentés sera requis pour l'Assemblée générale des actionnaires pour agir valablement et délibérer, à moins qu'il n'en soit autrement prévu par la loi ou par les présents Statuts.

11.4 Chaque action de classe A, de classe B et de classe C donne droit à un (1) vote, soumis aux dispositions de la Loi.

A moins que la loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement, les résolutions prises en Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des suffrages valablement exprimés, à la condition qu'au moins cinquante pour cent (50 %) du capital soit représenté. Les abstentions et votes blanc ne seront pas pris en compte. Un pacte d'actionnaires ou un accord de coentreprise, conclue par tous les actionnaires et la Société, peut imposer des exigences plus strictes pour le quorum ou la majorité.

11.5 Un actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale des Actionnaires en nommant une autre personne, actionnaire ou non, comme son représentant par écrit dans un document signé transmis par courrier, télécopieur, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, la copie d'une telle procuration étant une preuve suffisante. Une personne peut représenter plusieurs ou même de tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui participe à une Assemblée Générale des Actionnaires, par téléconférence, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication qui permet l'identification de cet actionnaire et qui permettent à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns par rapport aux autres sur une base continue et de participer efficacement à la réunion, est réputé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. La présence de cet actionnaire à cette réunion doit être enregistrée dans la liste de présence pertinente par le Conseil de la réunion.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une Assemblée Générale des Actionnaires, au moyen d'un formulaire de vote, signé, envoyé par courrier, télécopieur, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser qu'un formulaire de vote fournis par la Société qui contiennent au moins l'endroit, la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour de la réunion, les propositions soumises à la résolution de la réunion ainsi que pour chaque proposition de résolution trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur de la proposition de résolution, contre la proposition de résolution ou de s'abstenir de voter en marquant la case appropriée d'une croix. La Société ne prendra seulement en compte que les formulaires de vote reçus avant l'Assemblée Générale des Actionnaires à laquelle ils se rapportent.

11.8 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires afin de prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 12. Modification des Statuts.

12.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adopté à une majorité des deux tiers (2/3) des voix au sein de chaque classe d'actions valablement exprimée lors d'une réunion où au moins la moitié des actions de chaque classe du capital social de la Société est présente ou représentée au premier tour. Au deuxième tour, la résolution sera passée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix au sein de chaque catégorie d'actions valablement exprimée lors de la réunion, indépendamment de la portion du capital présent ou représenté lors de la réunion. Les abstentions et les votes blancs ne seront pas pris en compte. Un pacte d'actionnaires ou un accord de coentreprise, conclu par tous les actionnaires et la Société, peut imposer des exigences plus strictes par rapport au quorum ou à la majorité.

12.2 Les propositions de modification des présents Statuts seront jointes à l'avis de convocation.

Art. 13. L'ajournement de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Aux termes des modalités et conditions prévue par la loi, le Conseil d'Administration peut ajourner toute Assemblée Générale des Actionnaires déjà commencé, y compris toute Assemblée Générale convoquée pour statuer sur une modification des Statuts, jusqu'à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit ajourner toute Assemblée Générale a déjà commencé si un ou plusieurs actionnaires représentant au total au moins vingt pour cent (20 %) du capital social de la Société l'exigent. Par un tel ajournement d'une Assemblée Générale des Actionnaires déjà commencé, toute résolution déjà adoptée lors de cette réunion sera annulée.

Art. 14. Minutes de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 Le bureau de toute Assemblée Générale des Actionnaires doit établir le procès-verbal de la réunion qui doit être signée par les membres du bureau de la réunion ainsi que par tout actionnaire qui demande de le faire.

14.2 Toute copie et extrait de l'originale de ces minutes produits dans une procédure judiciaire ou livrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte original, dans le cas où la réunion a été enregistrée dans un acte notarié, ou doivent être signée par le Conseil d'administration.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Le Conseil d'Administration.

15.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration d'au moins trois (3) Administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des Actionnaires de la Société. Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires, de la manière suivante:

- les Actionnaires de classe A auront le droit de proposer, pour l'élection, une liste d'Administrateurs candidats de laquelle l'Assemblée Générale élira un Administrateur "A".
- les Actionnaires de classe B auront le droit de proposer, pour l'élection, une liste d'Administrateurs candidats de laquelle l'Assemblée Générale élira un Administrateur "B".
- les Actionnaires de classe C auront le droit de proposer, pour l'élection, une liste d'Administrateurs candidats de laquelle l'Assemblée Générale élira un Administrateur "C".

L'assemblée Générale déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat des Administrateurs. La durée du mandat d'un Administrateur ne peut excéder six (6) années et tout Administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout Administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

15.2 Dans le cas où la Société n'est constituée que par un seul Actionnaire ou s'il est constaté lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires que la Société n'a qu'un seul actionnaire, la composition du Conseil d'Administration ne peut d'être composée que d'un seul Administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des Actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas l'Administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

15.3 Les Administrateurs sont élus selon le quorum et la majorité requis pour une Assemblée générale, conformément à l'Article 11. Tout Administrateur peut-être être révoqué à tout moment avec ou sans motif par l'Assemblée générale des Actionnaires.

Dans l'hypothèse où un poste d'Administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les Administrateurs restant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires selon les termes de la loi applicable ainsi que selon les termes des présents Statuts et le cas échéant par un pacte d'actionnaire ou l'accord de coentreprise entré en vigueur entre les actionnaires et la Société.

Art. 16. Fonctionnement du Conseil d'Administration.

16.1 Le Conseil d'Administration doit choisir un président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'avoir la qualité d'Administrateur, et qui sera responsable de la tenue des minutes des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

16.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera à toutes les Assemblées Générales des Actionnaires et à toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, le Conseil d'Administration nommera une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité présente lors de ces réunions.

16.3 Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil d'Administration doit être donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque Administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Un avis de convocation spécial n'est pas non plus requis pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

16.4 Tout membre du Conseil d'Administration peut agir lors d'une assemblée de ce conseil en nommant un autre membre en tant que mandataire, par courrier ou télégramme, par télex ou fax. Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront être tenues au moyen d'une conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant toutes personnes participant à de telle réunion d'entendre une autre personne. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

16.5 Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

A moins qu'il n'en soit autrement prévu par la loi, par les présents Statuts ou par un pacte d'actionnaires ou un accord de coentreprise conclu par les actionnaires et la Société, les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs (chacun ayant une voix) présents ou représentés à chaque réunion. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil d'Administration sera prépondérante.

16.6 Le Conseil d'Administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites lorsque son accord est exprimé par écrit par câble, télégramme, télex ou facsimilé, ou tout autre moyen similaire de communication, devant être confirmé

par écrit. L'entièreté formera les minutes de la réunion étant considérées comme preuve suffisante de la prise de résolutions.

Les minutes de toutes réunions du Conseil d'Administration seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Administrateurs. Les copies ou les extraits de ces minutes, qui pourront être produits lors d'une procédure judiciaire ou autre seront signés par le président, ou par deux Administrateurs.

Art. 17. Pouvoir du Conseil d'Administration.

17.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas à l'Assemblée Générale des Actionnaires seront de la compétence du Conseil d'Administration.

17.2 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, membres de la direction, gérants ou à tout autre agent, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir. La délégation à un membre du Conseil d'Administration oblige le Conseil d'Administration de rapporter annuellement à l'Assemblée Générale des Actionnaires tous émoluments, rémunérations ou avantages consentis ou délégués.

17.3 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

Art. 18. Rapports de la Société avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un Administrateur "A" et un Administrateur "B" ou d'un Administrateur "A" et un Administrateur "C" ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 19. Commissaire aux compte - Réviseur d'entreprise.

19.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

19.2 Dans l'hypothèse où la Société remplirait les critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de leur mandat.

D. Exercice - Bénéfices

Art. 20. Exercice - Comptes sociaux.

20.1 L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

20.2 L'Assemblée générale des actionnaires approuve les comptes annuels de l'exercice clos et détermine l'existence de bénéfices nets distribuables.

Art. 21. Affectation du Bénéfice Annuel Net.

21.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

21.2 Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté. Des dividendes intérimaires pourront être distribués aux conditions et termes prévus par la loi.

21.3 Un pacte d'actionnaires ou un accord de coentreprise conclu par tous les actionnaires et l'entreprise peut fixer une politique commun de distribution des bénéfices, qui peut lier les actionnaires, autant il ne contient pas, incitent ou nécessite violations de la loi.

G. Dissolution et Liquidation

Art. 22. Dissolution et Liquidation.

22.1 Sans préjudice de l'article 2 des présents Statuts, en cas de perte de la moitié du capital social émis par la Société, le Conseil d'Administration convoque une Assemblée Générale des Actionnaires, qui aura lieu dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la date à laquelle cette perte a été ou aurait du être constatée par le Conseil d'Administration. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires doit délibérer sur la dissolution de la Société, qu'elle juge appropriée, de la manière prescrite pour une modification des présents Statuts.

Les mêmes règles s'appliquent en cas de perte d'au moins trois quarts du capital social de la Société, à condition que, dans ce cas, la dissolution aura lieu si elle est approuvée par un quart des suffrages valablement exprimés lors de l'Assemblée Générale.

22.2 En cas de dissolution de la Société, soit volontaire ou sur fondement de l'article 22.1, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixera ses(leurs) pouvoirs et émoluments aux termes de la loi.

22.3 La liquidation aura lieu conformément à la loi applicable au Luxembourg. Le produit net de la liquidation sera distribué aux Actionnaires en proportion de leurs droits. À la fin de la procédure de liquidation de la Société, tout montant qui n'a pas été réclamé par les Actionnaires sera versé dans la Caisse de Consignation, qui va garder disponible au profit des Actionnaires concernés durant une période de cinq (5) ans. Après cette période, le solde sera distribué aux Actionnaires qui ont pu être identifiés en bonne et due proportion de leur participation dans le capital.

D. Loi applicable et Juridiction compétente - Pacte d'actionnaires et Accord de coentreprise

Art. 23. Loi applicable et juridiction compétente. Ces Statuts doivent être interprétés et interprétés en vertu du droit luxembourgeois et sont régies par le droit luxembourgeois. Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Pacte d'actionnaire et accord de coentreprise. Un pacte d'actionnaires ou un accord de coentreprise conclue par tous les actionnaires et par la Société peut imposer des règles plus strictes à la Société, au Conseil d'Administration et aux Actionnaires, entre autres, par rapport au fonctionnement de la Société et de ses organes de direction, à l'égard des politiques conjointes et à la cession d'actions de la Société. En cas de conflit entre le pacte d'actionnaires ou l'accord de coentreprise et les présents statuts, le pacte d'actionnaires ou l'accord de coentreprise prévaudra pour toutes les questions soulevées entre les parties à ce pacte d'actionnaires ou à cet accord de coentreprise (y compris les tiers ayant été informés de son contenu et ayant sciemment violer leur contenu de mauvaise foi).

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice de la Société commence à partir de la date de constitution de la Société et prend fin le 31 décembre 2011.

2) La première Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012.

3) Les dividendes intérimaires peuvent également être distribués au cours de la première année financière de la Société.

Souscription et Libération

Les parties aux présentes déclarent que le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

1) Roodt Chereyn S.C.A. SPF, susmentionnée,

souscrit à trois cent soixante mille (360.000) actions de classe A et déclare les libérer en espèces à concurrence de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000,-).

2) Bissolati Epako S.C.A. SPF, susmentionnée,

souscrit à trois cent soixante mille (360.000) actions de classe B et déclare les libérer en espèces à concurrence de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000,-) et

3) Fort Jamakt S.C.A. SPF, susmentionné,

souscrit à trois cent soixante mille (360.000) actions de classe C et déclare les libérer en espèces à concurrence de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000,-).

Les un million quatre-vingt mille (1.080.000) actions souscrites sont libérées à concurrence d'un quart (1/4) en espèces, et la somme de deux cent soixante-dix mille Euros (EUR 270.000,-) est maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare ci-joint après avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-1 paragraphe 2, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu'elles ont été respectées.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et se déclarant valablement convoquées, ont, en tant qu'actionnaires, procédé immédiatement à l'adoption unanime des résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes ont été nommées Administrateurs pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle devant être tenue en 2016, et ces personnes exerceront les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration de la Société:

a) Monsieur Hermanus Steyn, président exécutif d'un groupe de sociétés, né le 6 octobre 1960 à Cape Town en Afrique du Sud, résidant à Pointers Rhodes Drive, Constantia Cape Town, Afrique du Sud, nommé en tant qu'Administrateur "A";

a) Monsieur Guy Toms, directeur financier, né le 13 juillet 1963 à Kitwe en Zambie, résidant au 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, Afrique du Sud, nommé en tant qu'Administrateur "B"; et

c) Monsieur Carey Millerd, directeur financier, né le 14 juin 1958 à Toronto au Canada, résidant à Valley Road, 9, Kenilworth, Afrique du Sud, nommé en tant qu'Administrateur "C".

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

3. Les personnes suivantes ont été nommées commissaires aux comptes statutaires de la Société pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle devant être tenue en 2016:

a) Madame Janine Roodt Steyn, comptable, née le 19 janvier 1963 à East London, Afrique du Sud, résidant à Pointers Rhodes Drive, Constantia Cape Town, Afrique du Sud;

b) Madame Michelene Bissolati Toms, sans emploi, née le 3 janvier 1962, à Cape Town, en Afrique du Sud, résidant à 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, Afrique du Sud; et

c) Madame Heather Fort Millerd, sans emploi, née le 6 novembre 1961 à Benoni, Afrique du Sud, résidant Valley Road, 9, Kenilworth, Afrique du Sud.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparantes, connus du notaire par nom, prénoms, profession, état et demeure, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.POMPIDOU, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2011. Relation: LAC/2011/9575. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011039825/927.

(110044065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

White Rock Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 24.170.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société *WHITE ROCK REINSURANCE*

Signature

Référence de publication: 2011054158/11.

(110060708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Luxert S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.798.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 1^{er} avril 2011, enregistré à Luxembourg A.C. le 05 avril 2011, LAC/2011/15765, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation

et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de BDO Tax & Accounting

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mai 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011060834/20.

(110067954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Zillertal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2011054160/10.

(110060285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Euphony Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.615.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 3 mars 2011

Suite aux résolutions de l'associé unique prises le 3 mars 2011, il a été décidé:

- D'accepter la démission de M. Charles Emond, avec effet immédiat, en tant qu'administrateur de catégorie B.

- De nommer en remplacement de F administrateur démissionnaire:

M. Pascal Roumigié, né le 29 octobre 1964 à Longeville-lès-Metz (France), avec adresse professionnelle au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- De nommer en tant que commissaire aux comptes:

Grant Thornton Tax & Accounting S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.359.

Son mandat prend effet immédiatement et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Galilei Consulting GCV / Pascal Roumigié

Représentée par Wim Galle / -

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011061421/24.

(110069081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Barrister Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.108.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054228/9.

(110061083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of April;

Before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of agri.capital Group S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the registered office of which is located at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.659, incorporated pursuant to a deed of M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on 7 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2628, page 126119 on 16 November 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 4, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting is opened with Ms. Sonia GABRIELE, maître en droit, residing in Luxembourg in the chair, who appoints Mr. Vassiliyan ZANEV, residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting designates Mr. Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having been validly constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of thirteen million one hundred seventy thousand one hundred ninety-five euro and one cent (EUR 13,170,195.01) in order to reduce it from its present amount of thirty million thirty-two thousand two euro (EUR 30,032,002) to sixteen million eight hundred sixty-one thousand eight hundred six euro and ninety-nine cents (EUR 16,861,806.99) by cancellation of one billion three hundred seventeen million nineteen thousand five hundred one (1,317,019,501) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, that are temporarily held by the Company.

2. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association.

3. Appointment of authorised signatories.

II that the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares are shown on an attendance list, which has been duly signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed in order to be filed with it at the same time with the registration authorities together with the proxies, which have been initialled «ne varietur» by the proxyholders and the acting notary;

III that pursuant to the attendance list, the entire share capital of the Company being present or represented at the present meeting, and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary;

IV that the present meeting is regularly constituted and may therefore validly deliberate on the items on the agenda.

After duly considering the items on the agenda, the voting shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting, having reviewed interim financial statements of the Company, resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of thirteen million one hundred seventy thousand one hundred ninety-five euro and one cent (EUR 13,170,195.01) in order to reduce it from its present amount of thirty million thirty-two thousand two euro (EUR 30,032,002) to sixteen million eight hundred sixty-one thousand eight hundred six euro and ninety-nine cents (EUR 16,861,806.99) through cancellation of one billion three hundred seventeen million nineteen thousand five hundred one (1,317,019,501) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each that are temporarily held by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 6.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth reads as follows:

« **6.1.** The Company's share capital is set at sixteen million eighty hundred sixty-one thousand eight hundred six euro and ninety-nine cents (EUR 16,861,806.99) consisting of one billion six hundred eighty-six million one hundred eighty thousand six hundred ninety-nine (1,686,180,699) shares in registered form having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.»

Third resolution

The general meeting hereby appoints (i) any director of the Company, acting individually, or (ii) any lawyer of Arendt & Medernach, Avocats à la Cour and Loyens & Loeff, Avocats à la Cour, acting jointly and with full power of substitution (the «Attorneys» and each an «Attorney»), to update the share register in order to record the cancellation of shares.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name and residence, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois d'avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de agri.capital Group S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.659, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2628, page 126119 le 16 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 4 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sonia GABRIELE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme Monsieur Vassiliyan ZANEV, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée désigne, Monsieur Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant été valablement constitué, le Président expose et prie le notaire de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de treize millions cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-quinze euros et un centime (EUR 13.170.195,01) afin de le réduire de son montant actuel de trente millions trente-deux mille deux euros (EUR 30.032.002) à seize millions huit cent soixante et un mille huit cent six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 16.861.806,99) par annulation d'un milliard trois cent dix-sept millions dix-neuf mille cinq cent une (1.317.019.501) actions, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, qui sont temporairement détenues par la Société;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Nomination de signataires autorisés.

II. que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui a été dûment signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement ensemble avec les procurations, qui ont été paraphées «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant;

III. que suivant la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente assemblée, et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations;

IV. que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Après avoir dûment examiné les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires disposant d'un droit de vote ont pris l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, ayant examiné les comptes intérimaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de treize millions cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-quinze euros et un centime (EUR 13.170.195,01) afin de le réduire de son montant actuel de trente millions trente-deux mille deux euros (EUR 30.032.002) à seize millions huit cent soixante et un mille huit cent six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 16.861.806,99) par voie annulation d'un milliard trois cent dix-sept millions dix-neuf mille cinq cent une (1.317.019.501) actions, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, qui sont temporairement détenues par la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 6.1. Le capital social de la Société est fixé à seize millions huit cent soixante-et-un mille huit cent six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 16.861.806,99) représenté par un milliard six cent quatre-vingt six millions cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (1.686.180.699) actions nominatives ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale par la présente nomme (i) tout administrateur de la Société, agissant individuellement, (ii) ou tout avocat d'Arendt & Medernach, Avocats à la Cour et de Loyens & Loeff, Avocats à la Cour, agissant conjointement et avec plein pouvoir de substitution, pour mettre à jour le registre des actionnaires afin de refléter l'annulation des actions.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg et date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GABRIELE, V. ZANEV, A. OLLIGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2011. LAC/2011/16230. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011050143/128.

(110056447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

A Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.465.

Le bilan au 31.12.2009 de la société A GROUP S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011054164/12.

(110061127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

VB Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.133.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 19 octobre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 19 octobre 2010, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro B 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

VB PARTICIPATIONS S.A.

François Georges

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2011059838/22.

(110067114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Apollo CTN S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 2.012.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011054167/11.

(110061282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Apollo CTN S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 2.012.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011054168/11.

(110061283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

AIM Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.258.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 11 avril 2011 a décidé:

- de renouveler les mandats de

Monsieur Gerald DIGLAS

Rathausstrasse 20

A-1011 VIENNA

Monsieur Friedrich KIRADI

Schottenring 17

A-1010 VIENNA

Monsieur Kenneth MOUSU'

23 Regent House

Bisazza Street Sliema

SLM1641 MALTA

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

Parc d'Activité Syrdall 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour AIM FUND SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011062491/32.

(110069682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.171.575,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of February.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register at Section B under number 138.754.

(hereinafter referred to as the “Sole Shareholder”);

Such appearing person, represented, has requested the notary to state as follows:

The appearing person is currently the sole shareholder of the private liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B.89.633 and incorporated by a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on October 17, 2002, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1717 on December 2, 2002.

The company’s articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on August 27, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2181 on October 14, 2010 (the “Company”).

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,766,863 (one million seven hundred sixty six thousand eight hundred sixty-three) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - Cancellation of the existing class C Manager and subsequent amendment of the statutory authority to sign for the Company so that it will be bound towards third parties (i) by the sole signature of any A Manager or any B Manager for any transactions or dealings up to an amount of five thousand Euro (EUR 5,000) and (ii) by the joint signature of any A Manager and any B Manager for any transactions or dealings of an amount exceeding five thousand Euro (EUR 5,000).

2. - Amendment of the fourth paragraph of article 11 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The Company will be bound by:

(i) the sole signature of any A Manager or any B Manager for any transactions or dealings up to an amount of five thousand Euro (EUR 5,000),

(ii) the joint signature of any A Manager and any B Manager for any transactions or dealings of an amount exceeding five thousand Euro (EUR 5,000).”

and amendment of the seventh paragraph of article 11 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, if the single shareholder or the shareholders has(ve) appointed one or several A Managers and one or several B Managers, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least any A Manager and any B Manager.”

3. - Transfer of the registered office of the Company from 5, Place de la Gare, L-1616, Grand-Duchy of Luxembourg to 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen

4. - Amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The Company shall have its registered office in Strassen in the Grand Duchy of Luxembourg.” and amendment of the second and third paragraph of the article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by decision of the Board of Managers and may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders”

5. - Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

It is resolved to cancel the existing class of Manager of the Company named “Class C Manager” and to amend the statutory authorisation to sign for the Company so that it will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the sole signature of any A Manager or any B Manager for any transactions or dealings up to an amount of five thousand Euro (EUR 5,000) and (ii) by the joint signature of any A Manager and any B Manager for any transactions or dealings of an amount exceeding five thousand Euro (EUR 5,000).

Second resolution:

Subsequently, it is resolved to amend the fourth paragraph of the article 11 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“The Company will be bound by:

(i) the sole signature of any A Manager or any B Manager for any transactions or dealings up to an amount of five thousand Euro (EUR 5,000),

(ii) the joint signature of any A Manager and any B Manager for any transactions or dealings of an amount exceeding five thousand Euro (EUR 5,000).”

and to amend the seventh paragraph of article 11 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“The quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, if the single shareholder or the shareholders has(ve) appointed one or several A Managers and one or several B Managers, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one A Manager and one B Manager.”

Third resolution:

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 5, place de la Gare, L-1616, Grand-Duchy of Luxembourg to 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Fourth resolution:

Pursuant to the above transfer of registered office, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of the Article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“The Company shall have its registered office in Strassen, in the Grand-Duchy of Luxembourg.” and amendment of the second and third paragraph of the Article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by decision of the Board of Managers and may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuf février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro 138.754 (l'«Associé Unique»),

La comparante, ici représentée, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 89.633 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1881 en date du 31 juillet 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2181 en date du 14 octobre 2010 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.766.863 (un million sept cent soixante-six mille et huit cent soixante trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Annulation de la catégorie C de gérants existante et modification de l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société de sorte qu'elle soit engagée envers les tiers (i) par la seule signature d'un gérant A ou B pour toutes les transactions jusqu'à un montant de cinq mille Euros (EUR 5,000) et (ii) par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour toutes les transactions excédant un montant de cinq mille Euros (EUR 5,000);

2. - Modification du quatrième paragraphe de l'article 11 des statuts, pour lui donner le contenu suivant:

«La société sera engagée par:

(i) la signature individuelle d'un gérant A ou B pour toute transaction jusqu'à un montant de cinq mille Euros (EUR 5,000)

(ii) la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour toute transaction pour un montant excédant cinq mille Euros (5,000).»

et modification du septième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société, pour lui donner le contenu suivant:

«Le conseil de gérance pourra valablement délibérer en cas de présence ou de représentation de la majorité de ses membres. Cependant, si l'associé unique ou si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B, le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer qu'en cas de présence ou de représentation d'au moins un gérant A et un gérant B.»

3. - Transfert du siège social de la Société de Luxembourg à Strassen.

4. - Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.» et modification du second et troisième paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Strassen par décision du Conseil de Gérance et peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.»

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé d'annuler la catégorie C de gérants existante et de modifier l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société de sorte qu'elle soit engagée envers les tiers (i) par la seule signature d'un gérant A ou B pour toutes les transactions jusqu'à un montant de cinq mille Euros (EUR 5,000) et (ii) par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour toutes les transactions excédant un montant de cinq mille Euros (EUR 5,000).

Deuxième résolution:

Suite à l'annulation de catégorie de gérant et à la modification de l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société ci-dessus, l'Associé unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société sera engagée par:

(ici) la signature individuelle d'un gérant A ou B pour toute transaction jusqu'à un montant de cinq mille Euros (EUR 5,000)

(iv) la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour toute transaction pour un montant excédant cinq mille Euros (5,000).»

et de modifier le septième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société, pour lui donner le contenu suivant:

«Le conseil de gérance pourra valablement délibérer en cas de présence ou de représentation de la majorité de ses membres. Cependant, si l'associé unique ou si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B, le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer qu'en cas de présence ou de représentation d'au moins un gérant A et un gérant B.»

Troisième résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la Société de 5, Place de la Gare, L-1616, Grand-Duché de Luxembourg à 145, rue du Kiem, L -8030 Strassen.

Quatrième résolution:

Suite au transfert de siège ci-dessus, l'Associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.» et de modifier le second et troisième paragraphe de l'article 4 des statuts de la société comme suit:

«Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Strassen par décision du Conseil de Gérance et peut être transférée à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette annulation de catégorie de gérants et ce transfert de siège, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2011. Relation: LAC/2011/8367. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011049951/202.

(110055649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Gamet Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.865.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2673 du 21 Novembre 2007.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Gamet Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2011054312/14.

(110060688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Athena Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.053.

—
Extrait de résolution prise par le Conseil d'Administration du 4 février 2011

Il est pris acte que l'adresse du siège social a changé de 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach en 9 Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach.

Certifié sincère et conforme

Pour ATHENA PRIVATE EQUITY S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011054172/13.

(110060783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ABC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.484.

—
Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire reportée du 31 décembre 2010

- Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg (L), demeurant au 219, rue Albert Unden à L-2652 Luxembourg est nommé en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Toby Herkrath, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de 2011.

Certifié sincère et conforme

ABC S.A.

Référence de publication: 2011054175/13.

(110061271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

G² S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.806.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 avril 2010

Il a été décidé,

- de nommer Monsieur Georges GILLON, administrateur, demeurant à B-4845 Jalhay, comme président du conseil d'administration:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 avril 2011.

Pour G² S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signatures

Référence de publication: 2011055951/18.

(110060157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Abervale MP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.086.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054178/10.

(110060756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

DKV Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Im Jahre zweitausendelf, am fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, rechtmäßig vertreten durch Charles Pratt, Finanzdirektor von DKV Globality S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 9. März 2011.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft DKV Globality S.A., eine société anonyme mit Geschäftssitz in 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gegründet auf Grund einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 120 vom 16. Januar 2008 (nachfolgend die „Gesellschaft“). Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 7. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 303 vom 15. Februar 2011.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

Agenda:

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft auf neunzehnmillionensechshunderteinunddrei igtausend Euro (EUR 19.631.000,-) durch die Ausgabe von dreimillioneneinhunderttausend (3.100.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-).

2. Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, fasste folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von sechzehnmillionsfünfhunderteinunddrei igtausend Euro (EUR 16.531.000,-), eingeteilt in sechzehnmillionsfünfhunderteinunddrei igtausend (16.531.000) Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie,

auf neunzehnmillionensechshunderteinunddrei igtausend Euro (EUR 19.631.000,-), eingeteilt in neunzehnmillionensechshunderteinunddrei igtausend (19.631.000,-) Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie, anzuheben,

durch die Ausgabe von dreimillioneneinhunderttausend (3.100.000) neuen Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie.

Sämtliche dreimillioneneinhunderttausend (3.100.000) neue Aktien wurden von der „Munich Health Holding AG“, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, gezeichnet,

hier vertreten durch Charles Pratt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, wohnhaft in Duchscherstroos 50, L-6868 Wecker, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 9. März 2011.

Sämtliche dreimillioneneinhunderttausend (3.100.000) neue Aktien wurden zu einhundert (100) Prozent zum Gesamtpreis von dreimillioneneinhunderttausend Euro (EUR 3.100.000) eingezahlt.

Der Gesellschaft steht somit vorgenannter Betrag ab heute zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neunzehnmillionensechshunderteinunddrei igtausend Euro (EUR 19.631.000,-) und ist in neunzehnmillionensechshunderteinunddrei igtausend (19.631.000) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) eingeteilt.“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf EUR 3.000 geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenene hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Pratt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14620. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur *pd* (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011050949/67.

(110056923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Abervale S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.427.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054180/10.

(110060722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Acis Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 53.881.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011054182/10.

(110061226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Behemoth S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.657.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 avril 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 26 avril 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Pour *BEHEMOTH S.A.-SPF*

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011057810/21.

(110064991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Balminor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *Balminor S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011054219/11.

(110061124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.388.

Par résolutions prises en date du 23 mars 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Gregory Morrison, avec adresse au 7, Reid Street, étage 4th Floor, HM 11 Hamilton, Bermudes, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat

2. Nomination de Patrick Damian Warde, avec adresse au 22, rue Siggy vu Letzbuerg, L-1933 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054224/16.

(110061508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Bergos Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.160.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l. avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011060691/27.

(110068391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.047.

Par résolutions prises en date du 25 mars 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Gregory Morrison, avec adresse au 7, Reid Street, HM 11 Bermudes, Bermudes, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de Patrick Damian Warde, avec adresse au 22, rue Siggy vu Letzbuerg, L-1933 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011054225/15.

(110061507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Créations Immobilières Luxembourgeoises s.à r.l. (Immocreation), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 27.371.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour CREATIONS IMMOBILIERES LUXEMBOURGEOISES S.A R.L (IMMOCREATION)

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011054267/13.

(110060807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.111.

Les comptes annuels au 24 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054242/10.

(110061313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Treveria Sixteen S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.076.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058732/23.

(110065115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 5 décembre 2000 publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations n° 538 du 17 juillet 2001.

Les comptes au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011054333/14.

(110061041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

IF Two Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.304.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011055065/19.

(110060994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.012.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054244/15.

(110061544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Jupiter Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

—
Extrait des contrats de cession de parts de la Société

En vertu de l'acte de transfert des qui avait parts a pris effet à partir de 27 octobre 2010,

Jupiter S.a.r.l. Holdings, LLC, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique a transféré toutes ses 12.500 parts sociales détenues dans la Société

Ces transferts ont été effectués comme suit:

TA XI L.P., ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801, Etats-Unis d'Amérique ont acquis 8.397 parts sociales détenues par Jupiter S.a.r.l. Holdings, LLC

TA Atlantic and Pacific VI L.P., ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801, Etats-Unis d'Amérique ont acquis 3.674 parts sociales détenues par Jupiter S.a.r.l. Holdings, LLC

TA Strategic Partners Fund II L.P., ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801, Etats-Unis d'Amérique ont acquis 182 parts sociales détenues par Jupiter S.a.r.l. Holdings, LLC

TA Strategic Partners Fund II-A L.P., ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801, Etats-Unis d'Amérique ont acquis 6 parts sociales détenues par Jupiter S.a.r.l. Holdings, LLC

TA Investors III L.P., ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801, Etats-Unis d'Amérique ont acquis 241 parts sociales détenues par Jupiter S.a.r.l. Holdings, LLC

Les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- TA XI LP, 8.397 parts sociales
- TA Atlantic and Pacific VI L.P., 3.674 parts sociales
- TA Strategic Partners Fund II L.P., 182 parts sociales
- TA Strategic Partners Fund II-A L.P., 6 parts sociales
- TA Investors III L.P., 241 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011063210/39.

(110070109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Treveria Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.137.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.963.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058733/23.

(110065150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Rosenkavalier I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.392.

Im Jahre zweitausendelf,

am achtzehnten Februar.

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit dem Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

die Gesellschaft „Universal-Investment-Luxembourg S.A.“, eine Aktiengesellschaft gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 18-20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter der Nummer B75 014,

hier vertreten durch:

- (i) Herr Alain NATI, Geschäftsführer, geschäftsansässig in L-5365 Munsbach, 18-20 rue Gabriel Lippmann;
 - (ii) Frau Evelyn LÖHNERTZ, Prokuristin, geschäftsansässig in L-5365 Munsbach, 18-20 rue Gabriel Lippmann;
- beide zusammen zeichnungsberechtigt für die „Universal-Investment-Luxembourg S.A.“

Welche Komparentin, vertreten wie hiervoor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar die nachstehenden von ihr gefassten Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

I.- Die Erschienenene („Universal-Investment-Luxembourg S.A.“) ist die alleinige TeilhaberIn (die „GesellschafterIn“) der Gesellschaft „Rosenkavalier I S.à r.l.“, (die „Gesellschaft“), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter Sektion B und Nummer 138 392, mit Sitz in 18-20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen, am 23. April 2008, und welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1344 vom 02. Juni 2008, Seite 64489, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung nie abgeändert.

II.- Das Gesellschaftskapital ist derzeit festgesetzt auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125'000.- EUR), aufgeteilt in fünftausend (5'000) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25.- EUR), alle voll in bar eingezahlt.

III.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1) Abänderung des Geschäftsjahres, so dass das Geschäftsjahr fortan am ersten Tag des Monats März eines jeden Jahres beginnt und am achtundzwanzigsten Tag des Monats Februar des darauffolgenden Jahres endet; im Falle eines Schaltjahres, wird das entsprechende Geschäftsjahr am 29. Februar enden. Das gegenwärtig laufende Geschäftsjahr wird zum 28. Februar 2011 enden, es handelt sich somit um ein verkürztes Geschäftsjahr. Artikel 21 der Gesellschaftsordnung wird wie folgt abgeändert.

Art. 21. Geschäftsjahr. „Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats März eines jeden Jahres und endet am achtundzwanzigsten Tag des Monats Februar des darauffolgenden Jahres; im Falle eines Schaltjahres endet das entsprechende Geschäftsjahr am 29. Februar.“

2. Abänderung der Jahresgesellschafterversammlung, die zukünftig, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, am zweiten Mittwoch des Monats Juli eines jeden Jahres um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben zu der Versammlung angegebenen Ort, zusammentreten wird und ebenso dementsprechende Abänderung von Artikel 19 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Art. 19. Jahresgesellschafterversammlung. „Die Jahresgesellschafterversammlung, die lediglich dann abzuhalten ist, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, tritt jedes Jahr am zweiten Mittwoch des Monats Juli um 10.00

Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsbescheid zu der Versammlung angegebenen Ort zusammen."

Alsdann fasst die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, so dass das Geschäftsjahr fortan am ersten Tag des Monats März eines jeden Jahres beginnt und am achtundzwanzigsten Tag des Monats Februar des darauffolgenden Jahres endet.

Im Falle eines Schaltjahres, wird das entsprechende Geschäftsjahr am 29. Februar enden.

Das gegenwärtig laufende Geschäftsjahr wird zum 28. Februar 2011 enden, es handelt sich somit um ein verkürztes Geschäftsjahr.

Demzufolge beschließt die Gesellschafterin die Abänderung von Artikel EINUNDZWANZIG (21) der Gesellschaftsordnung wie folgt:

Art. 21. Geschäftsjahr. „Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats März eines jeden Jahres und endet am achtundzwanzigsten Tag des Monats Februar des darauffolgenden Jahres; im Falle eines Schaltjahres endet das entsprechende Geschäftsjahr am 29. Februar.“

Zweiter Beschluss

Im direkten Zusammenhang mit dem vorherigen Beschluss, beschließt die Gesellschafterin das Datum der Jahresgesellschafterversammlung abzuändern, so dass letztere zukünftig, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, am zweiten Mittwoch des Monats Juli eines jeden Jahres um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben zu der Versammlung angegebenen Ort, zusammentreten wird.

Daraufhin beschließt die Gesellschafterin Artikel NEUNZEHN (19) der Gesellschaftssatzung abzuändern, so dass dieser Artikel NEUNZEHN (19) ab heute folgenden neuen Wortlaut erhält:

Art. 19. Jahresgesellschafterversammlung. „Die Jahresgesellschafterversammlung, die lediglich dann abzuhalten ist, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, tritt jedes Jahr am zweiten Mittwoch des Monats Juli um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsbescheid zu der Versammlung angegebenen Ort zusammen.“

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin hat dieser mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. NATI, E. LÖHNERTZ, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 23. Februar 2011. Relation: EAC/2011/2578. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2011051160/77.

(110056974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Caruso Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 77.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARUSO FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011054247/11.

(110061287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Clarent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.245.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 28 février 2011 que:

ANGLO SOUTH AMERICA LIMITED, ayant son siège à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques a transféré le 28 février 2011 1.200.304 parts sociales ordinaires rachetables de la Société à ANGLO SOUTH AMERICA INVESTMENTS Société à responsabilité limitée, ayant son siège au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
A. F. Pace-Bonello
Gérant

Référence de publication: 2011054253/15.

(110060680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Innova Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.444.

Extrait des résolutions adoptées par le seul actionnaire de la société tenue en date du 15 avril 2011:

1. Démission de Gevork Sarkisyan de son mandat de gérant technique avec effet au 15 avril 2011.
2. Nomination de Ilya Matveev, avec adresse au Sadovnicheskaya street, 71 building, 115035 Moscou, Russie en tant que gérant technique avec effet au 15 avril 2011 et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011054345/16.

(110060773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l.).**

Capital social: EUR 528.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 114.985, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 28th, 2011 (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of ING Industrial Real Estate Germany II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.232, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich on May 29th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1573 of August 18th, 2006. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on June 10th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1587 of August 4th, 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company to "Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.";
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company to reflect such change of name;
3. Amendment of article 7 and article 10 of the articles of association of the Company in order to create categories of managers;

4. Acknowledgement and acceptance of the resignation of IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. and Mr Sean MURRAY as managers of the Company and discharge;

5. Appointment of LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. as manager of category A of the Company, Mr Dominique PRINCE and Mr Daniel PEETERS as managers of category B of the Company for an unlimited period of time and effective as of today; and

6. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from ING Industrial Real Estate Germany II S.à r.l. to Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l..

Second resolution

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 1 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7 and article 10 of the articles of association of the Company in order to create categories of managers so that article 7 and article 10 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and/or of manager(s) of category B. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum."

" **Art. 10. Representation.** In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers and if both manager(s) of category A and manager(s) of category B are appointed, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. and Mr Sean MURRAY of their mandates as managers of the Company, effective as of today, and to grant them discharge (quitus) for the performance of their duties from the date of their appointments until the date of their resignation.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new managers of the Company effective as of today and for an unlimited period of time:

Manager of category A:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.709.

Managers of category B:

- Mr Dominique PRINCE, born in Malmedy (Belgium) on October 29th, 1978, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mr Daniel PEETERS, born in Schoten (Belgium) on April 16th, 1968, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company will be composed as follows:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., manager of category A;
- Mr Dominique PRINCE, manager of category B; and
- Mr Daniel PEETERS, manager of category B.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 114.985, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 28 mars 2011 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée ING Industrial Real Estate Germany II S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.232, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich en date du 29 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1573 du 18 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1587 du 4 août 2010.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en "Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.";
2. Décision de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société;
3. Décision de modifier l'article 7 et l'article 10 des statuts de la Société pour créer des catégories de gérant;
4. Prise d'acte et acceptation de la démission de IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. et de Monsieur Sean MURRAY de leur poste de gérants de la Société et décharge;
5. Nomination de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. en tant que gérant de catégorie A de la Société, de Monsieur Dominique PRINCE et Monsieur Daniel PEETERS en tant que gérants de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet à ce jour; et
6. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de ING Industrial Real Estate Germany II S.à r.l. en Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l..

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de «Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7 et l'article 10 des statuts de la Société en vue de créer des catégories de gérant, de sorte que ces articles aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et/ou de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.»

« **Art. 10. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la seule signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants et si un ou des gérant(s) de catégorie A ainsi qu'un ou des gérant(s) de catégorie B sont nommés, la société sera valablement engagée par la signature conjointe obligatoirement d'un gérant A et d'un gérant B.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique prend acte et décide d'accepter la démission de IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. et de Monsieur Sean MURRAY de leur mandat de gérants de la Société, à dater de ce jour, et de leur donner décharge (quitus) pour l'exécution de leur mandat, de la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet à ce jour et pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

-LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Dominique PRINCE, né à Malmedy (Belgique) le 29 octobre 1978, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg;

- Monsieur Daniel PEETERS, né à Schoten (Belgique) le 16 avril 1968, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., gérant de catégorie A;
- Monsieur Dominique PRINCE, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Daniel PEETERS, gérant de catégorie B.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 avril 2011. LAC/2011/15433. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011050386/183.

(110056061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Pro Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 22.257.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 7 avril 2011

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg avec effet au 21 mars 2011.

Pour la société PRO RE (LUXEMBOURG) S.A.
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 avril 2011

«IV. L'Assemblée accepte la démission de M. Kamlesh G. DADLANI de son poste d'Administrateur avec effet au 6 avril 2011.

VI. L'Assemblée reconduit au poste d'Administrateur:

- M. Vijay BONDADA,
- M. Lambert SCHROEDER, 354 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- M. Clare HARGREAVES, 354 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui statuera sur l'exercice se terminant le 30 novembre 2011.

VII. L'Assemblée Générale nomme comme Réviseur Indépendant KPMG Audit. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice se terminant le 30 novembre 2011.»

Pour la société PRO RE (LUXEMBOURG) S.A.
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2011061257/26.

(110067912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

EB Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.631,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 133.729.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 décembre 2010

Il résulte d'une résolution en date du 31 décembre 2010 que l'associé unique accepte la démission de Monsieur François Bourgon de son poste de gérant indépendant de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique note que suite à cette démission, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Monsieur Geoffrey Radcliffe, gérant interne
- Monsieur Bill Finelli, gérant interne
- Madame Leon Schwab, gérant interne

Pour extrait sincère et conforme
Pour la Société

Référence de publication: 2011055691/17.

(110062901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Sadelite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 22, rue Dicks-Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 142.960.

—
Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SADE LITE SARL, tenue au siège à 22 rue Dicks Lentz L-4540 Differdange le 09 mars 2011

Il résulte de la liste de présence que l'associé:

- 1- Monsieur TELES DOS SANTOS Carlos Alberto, né le 10/02/1954 et demeurant au 213 rue de Luxembourg L-4222 ESCH SUR ALZETTE

est présent et représente l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris les décisions suivantes:

1^{ère} Résolution: Cession de parts sociales

Monsieur TELES DOS SANTOS Carlos Alberto cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (16 040) parts sociales d'une valeur nominale de (1,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée SADELITE SARL, avec siège social à L-4540 DIFFERDANGE, 22 rue Dicks Lentz, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER de résidence à Esch sur Alzette en date du 19 novembre 2008 et modifié par une assemblée générale extraordinaire en date du 11 novembre 2010 et 15 février 2011 à Monsieur JORGE TEIXEIRA Antonio Miguel, employé, né le 16/11/1972 et demeurant au 22 rue Pierre Schiltz L-3786 TETANGE pour un montant de 16040 euros.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

2^{ème} Résolution

Monsieur JORGE TEIXEIRA Antonio Miguel est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur DE ALMEIDA SIMOES Adelino, démissionnaire,

3^{ème} Résolution

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de Monsieur TELES DOS SANTOS Carlos Alberto, gérant administratif et Monsieur JORGE TEIXEIRA Antonio Miguel, gérant technique.

Signatures.

Référence de publication: 2011063238/32.

(110069994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Corin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054262/10.

(110061142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Compagnie des Trois Collines Spf S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.546.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054260/9.

(110061082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Costa Buena, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 93.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054263/11.

(110060800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.527.

Les comptes annuels au 24 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054264/10.

(110060731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

J.L. Freeze Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.040.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1. Monsieur Jean Luc HUYBRECHTS, né à Schaerbeek (B) le 01/05/1969, domicilié Rue d'Anthée 1 A à B-5644 ERMETON-SUR-BIERT

2. Madame Sonia DELEPELEERE, née a Anderlecht (B) le 15/12/1970, domiciliée Rue d'Anthée 1 A à B-5644 ERMETON-SUR-BIERT

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «J.L. FREEZE Sàrl».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'Import et export de meubles frigorifiques ou autres ainsi que le montage de ces meubles.

Elle pourra s'intéresser par apports, souscription ou par fusions à toutes autres entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet social.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,00 EUR) divisé en CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,00 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

Monsieur Jean Luc HUYBRECHTS, précité	99
Madame Sonia DELEPELEERE	1
Total des parts: cent parts	100

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, Ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jeudi du mois de juin chaque année à 18.00 heures.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Anne sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout Intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui Incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9560 Wiltz, rue du X Septembre 21.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée Monsieur Jean Luc HUYBRECHTS, précité, en tant que gérant.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant qui dispose par là d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Huybrechts, S. Delepeleere, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 mars 2011. WIL/2011/237. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 1^{er} avril 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011050652/120.

(110054802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**Alternative Beta Strategies SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.573.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of January.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV (the "Company") a "Société d'Investissement à Capital Variable" with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 544 of 13 March 2010.

The meeting was opened with Mrs Mylène CASTELLANI, bank employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, in the chair, who appointed as secretary to the meeting Alina VINTILA-PLANUS, bank employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette.

The meeting elected as scrutineer Mr. Rachid MALLOUK, bank employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The present meeting has been called pursuant to a convening notice.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled «ne varietur» by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast in the Company.

IV. The shares being all in registered form, convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on December 13, 2010.

V. The agenda of the present meeting is the following:

(i) Change of name of the Company from "Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV" into "Alternative Beta Strategies SICAV" and consequential amendment of article 1.

VI. Pursuant to the attendance list, out of 24,520.15 shares outstanding, 23,073.31 shares are present or represented.

VII. That pursuant to Article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, consequently the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the Company from "Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV" into "Alternative Beta Strategies SICAV" and to consequently amend article one of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"1. Denomination

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société d'investissement à capital variable under the name of Alternative Beta Strategies SICAV (hereinafter referred to as the "Company"). The Company is an umbrella structure and may comprise several sub-funds ("Sub-Funds")."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundelf, den einundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital mit Gesellschaftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 16. Februar 2010, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 544 vom 14. März 2010 veröffentlicht wurde, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Frau Mylène CASTELLANI, Bankangestellte, mit Geschäftswohnsitz in Esch-sur-Alzette eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Alina VINTILA-PLANUS, Bankangestellte, mit Geschäftswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herr Rachid MALLOUK, Bankangestellter, mit Geschäftswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung ersuchte der Vorsitzende den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Diese Versammlung wurde gemäß einer Einberufungsbekanntmachung einberufen.

II. Die Namen der anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Zahl der von jedem Aktionär gehaltenen Aktien werden auf der Anwesenheitsliste aufgeführt, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Versammlung sowie dem Notar unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Liste wird der vorliegenden Urkunde beigefügt, um zusammen mit dieser registriert zu werden. Die erteilten Vollmachten werden von dem Versammlungsvorstand sowie dem Notar rechtsgültig paraphiert und auf die gleiche Weise diesem Dokument beigefügt.

III. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen) beträgt das Anwesenheitsquorum mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals und Beschlüsse zu jedem Punkt der Tagesordnung müssen mit der Zustimmung von mindestens zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen gefasst werden.

IV. Da Sämtliche Aktien Namensaktien sind wurde die Einberufungsbekanntmachung jedem Namensaktionär per Einschreiben am 13. Dezember 2010 zugesandt.

V. Die Tagesordnung dieser Versammlung lautet wie folgt:

(i) Änderung des Namens der Gesellschaft von „Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV“ in „Alternative Beta Strategies SICAV“ und dementsprechende Änderung von Artikel 1.

VI. Gemäß der Anwesenheitsliste sind von den 24.520,15 sich im Umlauf befindenden Aktien 23.073,31 Aktien anwesend oder vertreten.

VII. Dass gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung die gegenwärtige Versammlung daher ordnungsgemäß einberufen wurde und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung befinden und beschließen kann.

Die Gesellschafterversammlung fasste nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss.

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft von „Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV“ in „Alternative Beta Strategies SICAV“ zu ändern und dementsprechend Artikel eins der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„**1. Name.** Zwischen den Zeichnern und all denen, die zu einem späteren Zeitpunkt ausgegebene Aktien erwerben, besteht eine Gesellschaft in der Form einer société d'investissement à capital variable unter dem Namen Alternative Beta Strategies SICAV (nachstehend "Gesellschaft" genannt). Die Gesellschaft wird in Form einer Umbrella-Struktur errichtet und kann aus mehreren Teilfonds bestehen ("Teilfonds").“

Da nichts weiteres vorliegt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch, gefolgt von einer deutschen Übersetzung dieses Textes, verfasst ist. Auf Wunsch der anwesenden Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen wird in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, deren Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz dem Notar allesamt bekannt sind, haben die Mitglieder des Verwaltungsvorstandes mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde, nachdem kein Aktionär den Wunsch geäußert hat die Urkunde zu unterschreiben, unterschrieben.

Gezeichnet: M. CASTELLANI, A. VINTILA-PLANUS, R. MALLOUK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4880. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 1. April 2011.

Référence de publication: 2011050470/114.

(110056351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

DEVINCO S. à r.l., Développement International des Comptoirs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial 'La Belle Etoile' Tossenbergr.

R.C.S. Luxembourg B 55.141.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2011054268/10.

(110060718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Multi-Motos-Cars Ateliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23-25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.524.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 avril 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

MULTI-MOTOS-CARS ATELIERS SA., avec siège social à L-8009 Strassen, 23-25, route d'Arlon.

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole KUGENER et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 avril 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Carmen RIMONDINI
Le liquidateur

Référence de publication: 2011055117/19.

(110061048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Domels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. New Luxco S.à r.l.).**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 104.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054270/11.

(110061210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

El Boustan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.191.

RECTIFICATIF

Version corrigée de la publication enregistrée et déposée le 10/03/2008 sous la référence L090150421.05

Extrait du Procès-Verbal l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 Août 2009

Troisième résolution

L'associé unique, après avoir lu la lettre de démission de Milkyway Group Inc. de son mandat de gérant de la société, décide d'accepter cette démission avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer trois nouveaux gérants avec effet immédiat:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Annuelle qui doit se tenir en 2011.

Cinquième résolution

L'associé Unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle sise 33 J. F. Kennedy Avenue, L-1855 Luxembourg, à la nouvelle adresse au 11 A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EL BOUSTAN SàRL
Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011060750/27.

(110067699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.
